



RECENSEMENT : POUR UN RETOUR À LA CASE DÉPART

Comité des politiques publiques (CPP)¹
Le 20 octobre 2010

Le recensement est la plus importante collecte de données au Canada. Statistique Canada les recueille auprès de l'ensemble des ménages tous les cinq ans. Ces données sont tout autant utilisées par les diverses administrations publiques à travers le pays que par de nombreuses entreprises privées, centres de recherche et groupes d'intérêt.

Les données du recensement sont un outil d'analyse essentiel dans les domaines des sciences humaines, sociales, économiques ou de la santé, tant pour comprendre une situation et son évolution, que pour proposer des politiques publiques et faire le suivi de leurs effets. Elles permettent d'étudier un grand nombre de phénomènes, comme les inégalités hommes-femmes, l'intégration linguistique des immigrants, la relation entre le revenu et la scolarité, l'évolution de la pauvreté ou encore le choix optimal de transferts gouvernementaux.

Les données du recensement servent également à effectuer une meilleure analyse de la situation démographique, sociale et économique de nombreux sous-ensembles de la population canadienne et dans de nombreuses régions du pays. **Ces analyses, à leur tour, aident les gouvernements à instaurer des politiques publiques adéquates et les entreprises privées à prendre les décisions d'investissement optimales.** Le recensement est donc un exercice extrêmement sérieux et important pour le pays tout entier.

Statistique Canada, qui jouit d'une excellente réputation mondiale, a réussi jusqu'à maintenant à mener cet exercice de main de maître à toutes les étapes du processus : la consultation avec

¹Ce texte a reçu l'appui de la majorité des membres du CPP de l'ASDEQ. Cependant, il ne reflète pas nécessairement la position du Conseil d'administration de l'ASDEQ et de son président. Les membres signataires du CPP sont : Jean-Pierre Aubry, Fellow associé du CIRANO, Karine Blondin, directrice de projet, CEFRIO, Ronald Carré, économiste consultant, Charles A. Carrier, professeur retraité, Université Laval, Jean-Claude Cloutier, webmestre, ASDEQ, économiste-conseil, Martin Comeau, Libera Mutatio, Jean-Michel Cousineau, président du Comité des politiques publiques de l'ASDEQ, professeur, École de relations industrielles, Université de Montréal, André Delisle, administrateur de sociétés et consultant, Sylvie Dillard, présidente, Conseil de la science et de la technologie, Mohamed Dioury, enseignant et chercheur, Cégep François-Xavier-Garneau, François Dupuis, économiste en chef d'une importante institution financière, Pierre Fortin, professeur émérite, département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal, Marie-France Germain, directrice générale, ASDEQ, Luc Godbout, professeur, département de comptabilité et fiscalité, Université de Sherbrooke, Marcelin Joanis, professeur, département d'économie, Université de Sherbrooke, Thérèse Laflèche, consultante, Jean-Pierre Lessard, Ville de Québec, Philip Merrigan, professeur, département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal, Pierre-Paul Proulx, économiste conseil, professeur honoraire, Université de Montréal. Pour en savoir plus sur le Comité des politiques publiques de l'ASDEQ, voir : <http://www.asdeq.org/activites/cpp.html>

les utilisateurs potentiels des données, le choix des questions, la qualité de la collecte, l'analyse des données, la protection de la confidentialité et la mise en disponibilité des données agrégées. Dans une société en constante mutation, il est tout à fait normal et même souhaitable que le recensement évolue. Cependant, si nous voulons que ces changements soient une source d'amélioration, il faut les faire dans le cadre d'une réflexion et non pas dans la précipitation.

Dans le contexte actuel, il est fort regrettable que le gouvernement n'ait pas choisi d'insister sur l'utilité du recensement, sur la pertinence des questions, sur la qualité de la protection de la confidentialité fournie par Statistique Canada et sur l'importance pour tous les Canadiens de participer à cet effort collectif. Cette collecte de données devrait être perçue par tous les citoyens comme un devoir civique dont l'objectif est de contribuer à l'édification d'une meilleure société et d'une économie plus performante.

Alors que le gouvernement devrait mettre sur pied un programme de communication pour expliquer l'importance des données recueillies, tant pour les secteurs public que privé, il a plutôt choisi, à l'inverse, d'insister sur l'intrusion dans la vie privée et l'utilisation de peines d'emprisonnement pour les non-répondants. Statistique Canada jouit pourtant d'un excellent dossier en matière de protection de la confidentialité de l'information et très peu de plaintes formelles ont été soumises par les citoyens. Notons également que personne n'a été emprisonné pour avoir refusé de répondre aux questions du recensement.

Une réduction de la qualité du recensement

Les experts en statistiques sont unanimes. Le passage d'un questionnaire à participation obligatoire à une enquête à participation volontaire réduira la qualité et la portée des données du recensement. Même si le nombre de répondants à l'enquête était semblable à celui qu'on aurait obtenu avec la participation obligatoire, il pourrait y avoir une sous-représentation de certains groupes, notamment ceux de taille relativement petite qui affichent habituellement de faibles taux de réponses à des enquêtes à participation volontaire, comme les personnes âgées, les nouveaux arrivants et les gens dans le besoin.

Cela aura pour effet d'introduire une plus grande marge d'erreur dans les données. Elles seront moins fiables, les études les utilisant seront moins solides, le choix de politiques publiques sera moins efficace et le rendement moyen sur les investissements du secteur privé sera plus faible. Dans certains cas, pour des groupes et des régions de taille réduite, par exemple, la qualité des données colligées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur les 17 régions administratives du Québec sera fortement affectée par les changements proposés; cela pourrait se traduire par l'abandon de la publication de certaines d'entre elles.

Enfin, il est à craindre que le nombre de répondants à la nouvelle enquête se révèle beaucoup plus petit que prévu. Ce risque est d'autant plus plausible que le gouvernement a semé le doute sur la qualité de la protection de la confidentialité des données par Statistique Canada. Or, plus le taux de réponses sera faible, plus la baisse de qualité des données sera grande.

Cette baisse de qualité a été fortement dénoncée par Munir Sheikh, le statisticien en chef de Statistique Canada qui a démissionné cet été. Munir Sheikh a alors clairement dit qu'une enquête à participation volontaire ne peut être un substitut à un recensement obligatoire.

De surcroît, la décision du gouvernement n'est même pas source d'économie. Au contraire, elle s'accompagnera d'une hausse de coût du recensement de près de 30 millions de dollars. En effet, pour compenser le caractère volontaire, le nouveau questionnaire sera envoyé à près de 50 % de plus de ménages que l'ancien (4,5 millions versus 3 millions). À cette hausse directe des coûts, s'ajouteront des coûts indirects encourus par plusieurs entités gouvernementales pour produire des données nécessaires provenant auparavant du recensement.

À cet effet, nous partageons le point de vue de l'ISQ voulant que cette décision entraîne une diminution significative de la qualité de l'information statistique disponible tout en risquant fort d'engendrer des coûts additionnels importants pour les différentes administrations publiques.

Pour une consultation élargie

Nous nous joignons à de nombreux experts et groupes venant de différents domaines pour demander au gouvernement de renoncer aux changements qu'il exige que Statistique Canada apporte au recensement de 2011 et qui constituent, à notre avis, ni plus ni moins qu'un recul scientifique.

Nous supportons plutôt la mise en place d'un processus de consultation auquel participeraient les diverses administrations publiques, les agences de statistiques, des experts internationaux et les utilisateurs des secteurs public, parapublic et privé, avec pour objectif d'analyser diverses options pour améliorer le recensement du Canada à partir de 2016.

Par exemple, si le gouvernement désire réduire le nombre de questions incluses dans le recensement et obtenir cette information par l'intermédiaire de diverses bases de données administratives, ces changements devraient se faire graduellement sur plusieurs années avec la collaboration des entités administratives qui gèrent ces bases de données. Le gouvernement pourrait également lever la menace d'emprisonnement, en modifiant la loi à cet effet, tout en maintenant la participation obligatoire au questionnaire long.